

# ÉCODEF

**# 237**  
décembre 2023

LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

## CONJONCTURE

### L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT-GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES DE LA GENDARMERIE CROÎT DE 2,6 % AU TROISIÈME TRIMESTRE 2023.

#### Indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G)

Au troisième trimestre 2023, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des gendarmes est en hausse de 2,6 %. Cette hausse est la conséquence de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % et de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts allant de 367 à 418 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> août 2023, le traitement indiciaire d'une partie des sous-officiers de gendarmerie est modifié par un changement de leurs grilles indiciaires.

Suite au [décret n°2023-519 du 28 juin 2023](#), tous les militaires de la gendarmerie bénéficient d'une augmentation de 1,5 % de leur traitement indiciaire au 1<sup>er</sup> juillet. Ce décret attribue également des points d'indice majoré supplémentaires aux maréchaux des logis et aux maréchaux des logis-chefs des premiers échelons du corps technique. Enfin, le [décret n°2023-675 du 28 juillet 2023](#) modifie l'échelonnement indiciaire des sous-officiers de gendarmerie en supprimant les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons du grade d'adjudant et en créant les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons pour les maréchaux des logis-chefs et un 13<sup>e</sup> échelon pour les gendarmes. Par conséquent, ces militaires jouissent d'une hausse supplémentaire de leur traitement indiciaire suite aux reclassements découlant des textes réglementaires.

En définitive, entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre 2023, les officiers, qui ne sont concernés que par la revalorisation du point d'indice, ont une augmentation de 1,5 % de leur traitement indiciaire contre 2,7 % pour les sous-officiers qui bénéficient aussi des mesures des décrets du 28 juin et du 28 juillet 2023.

À titre de comparaison, au troisième trimestre 2023, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des agents civils de la fonction publique de l'État croît de 1,6 % par rapport au deuxième trimestre et de 1,7 % entre le troisième trimestre 2022 et le troisième trimestre 2023.

Au cours des quatre derniers trimestres, l'indice des prix à la consommation (y compris et hors tabac) a augmenté à un rythme soutenu. Sa hausse du troisième trimestre est moins élevée qu'au trimestre précédent mais l'inflation en glissement annuel reste au-dessus de 4 %. (Figure 1).

**Figure 1 : Évolutions de l'indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes, de la fonction publique de l'État et des indices des prix par trimestre (en %)**

	Variation trimestrielle							Glissement annuel*
	2022				2023			2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T3
<b>ITB-GI Ensemble</b>	0,0	0,2	3,6	0,0	0,1	0,6	2,6	3,3
ITB-GI Officiers	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	1,5	1,5
ITB-GI Sous-officiers	0,0	0,2	3,6	0,0	0,1	0,7	2,7	3,4
<b>ITB-GI fonction publique de l'État (civils)</b>	0,2	0,1	3,5	0,0	0,0	0,1	1,6	1,7
<b>Point d'indice fonction publique de l'État</b>	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	1,5	1,5
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)**</b>	1,5	2,4	1,1	1,0	1,4	1,5	0,7	4,6
<b>Indice des prix à la consommation (yc tabac)</b>	1,5	2,4	1,1	1,0	1,4	1,6	0,6	4,7

\*% d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

\*\*Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

Champ : ITB-GI-G : Militaires de la gendarmerie nationale, hors élèves, volontaires et réservistes.

IPC : ensemble des ménages, France.

Sources : DGGN, Insee (Indice des prix), Sdssi (DGAFP), OED.

## Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires de la gendarmerie considérées dans cet ITB-GI concernent 26 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Par rapport au T2 2023, pour les sous-officiers de gendarmerie, on décompte à présent 7 échelons d'adjudants contre 9 au deuxième trimestre, 2 nouveaux échelons pour les maréchaux des logis-chef et la création d'un 13<sup>e</sup> échelon pour les gendarmes. Les reclassements des militaires impactés par ces mesures sont précisés dans le décret n°2023-675 du 28 juillet 2023 (Figure 2). Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille sont intervenues durant ce trimestre sont surlignés en jaune dans le tableau ci-dessous.

**Figure 2 : Grades, échelles ou échelons des officiers et sous-officiers de gendarmerie impactés ou non par des changements de grille au cours du troisième trimestre 2023**

Grade	Échelle	Échelons avant	Échelons après
<b>Officiers</b>			
Général de division		1	1
Général de brigade		1	1
<b>Officiers de gendarmerie</b>			
Colonel		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Chef d'escadron classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Chef d'escadron classe normale		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
<b>Officiers du corps technique</b>			
Colonel		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant classe normale		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
<b>Sous-officiers</b>			
<b>Sous-officiers de gendarmerie</b>			
Major		1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant chef		1 à 9	1 à 9
Adjudant		1 à 9	1 à 7
Maréchal des logis-chef		1 à 7	1 à 9
Gendarme		1 à 12	1 à 13
<b>Sous-officiers du corps technique</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Maréchal des logis-chef	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Maréchal des logis	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

## BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP - Département des études et des statistiques, *Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) du troisième trimestre 2023*, Stats Rapides, décembre 2023.
- OED – *L'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires de la gendarmerie progresse de 0,6 % au deuxième trimestre 2023 - EcoDef Conjoncture n°231*, septembre 2023.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI :

<https://www.defense.gouv.fr/ssm/methodologie-definitions>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759969#Documentation>

## PROCHAINE PUBLICATION : MARS 2024

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : [www.defense.gouv.fr/ssm](http://www.defense.gouv.fr/ssm) Intranet : [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

### Observatoire Économique de la Défense

**(SGA/DAF/OED)** Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,  
75509 Paris CEDEX 15

**Directrice de la publication:** Chloé MIRAUX

**Rédacteur en chef :** Pierre GREFFET

**Auteure:** Blondine FÉLIX

**Maquettage et réalisation :** SGA/Com-OED

**Courriel :** [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

**ISSN** 2431-6148 : EcoDef (En ligne)